

Séance du conseil municipal du 17 mars 2017

Convocation du 10/03/2017.

Ordre du jour :

- Etat des charges du RPI pour l'année 2016 (en annexe) ;
- Compte de gestion 2016 (Commune, Assainissement et Lot La Cassée et La Maison Neuve) ;
- Compte administratif 2016 (Commune, Assainissement et Lot La Cassée et La Maison Neuve) ;
- Résiliation convention location 2 garages Impasse de la Poste, possibilité mise en vente ;
- Mandatement dépense investissement avant vote du budget (article 2031 pour 3086,98 € : honoraires Romain LEBLANC : travail sur esquisse projet aménagement du bourg) ;
- Convention entretien chauffage gaz de l'église avec DELESTRE à renouveler pour 5 ans ;
- Nouvelle délibération indemnité maire et adjoints basée sur l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Vote des subventions 2017 ;
- Projet achat terrain POULAIN en zone humide (estimation des Domaines, demande de subvention Agence de l'Eau) ;
- Travaux assainissement rue Marie Moreau (3 devis complémentaires FTPB validés par M. le Maire) ;
- Lettre propriétaire du 29 lot du Ronceray ;
- Convention RPI à compter du 4/09/2017 ;
- Avenant n° 3 au prêt à usage de terrain ;
- Tableau permanence des élections ;
- Divers

L'an deux mil dix-sept, le 17 mars à 20h30 les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas DEULOFEU, Maire.

Etaient présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, M. LOUVEL Frédéric, M. BODIN Thierry, M. GERAULT Marc, M. PERCHARD Nicolas, Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie, M. PIEAU Christian formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BEAUFILS Laurence, M. CHRETIEN Herve, M. BROSSARD Kévin, M. LEMESLE Matthieu

Secrétaire de séance : a été élu secrétaire de séance Monsieur LOUVEL Frédéric

Pouvoir de vote : Mme BEAUFILS Laurence a donné pouvoir de vote à Mme SACAZE Catherine et M. CHRETIEN Hervé a donné pouvoir de vote à M. GERAULT Marc.

Partie 1 : sujets soumis à délibération :

Etat charges du RPI 2016

L'état des charges du RPI, pour l'année 2016, a été validé par le conseil municipal, au vue de cet état la Commune de La Gravelle versera à la commune de La Brûlatte la somme de 25 464 € et la Commune de La Brûlatte versera à la Commune de La Gravelle la somme de 20 327,88 €.

Compte de gestion et compte administratif 2016 Commune

Le conseil municipal a validé le compte de gestion 2016 dressé par le comptable public dont les résultats sont rigoureusement identiques au compte administratif, dont les résultats sont les suivants :

Investissement :

Résultat de l'exercice :	+ 34 170,77 €
Résultat antérieur reporté :	- 24 103,04 €
Résultat cumulé :	<u>+ 10 067,73 €</u>

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	+ 47 536,18 €
--------------------------------	---------------

Résultat antérieur reporté : + 108 209,38 €

Résultat cumulé : + 155 745,56 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du détail du compte administratif 2016 de la Commune dont les résultats sont détaillés ci-dessus, a voté à l'unanimité ce compte administratif (Conformément à la législation, M. le Maire est sortie de la salle et n'a pas participé au vote).

Compte de gestion et compte administratif 2016 Assainissement

Le conseil municipal a validé le compte de gestion 2016 dressé par le comptable public dont les résultats sont rigoureusement identiques au compte administratif, dont les résultats sont les suivants :

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 65 829,37 €

Résultat antérieur reporté : + 84 133,19 €

Résultat cumulé : + 18 303,82 €

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 636,50 €

Résultat antérieur reporté : + 32 974,15 €

Résultat cumulé : + 33 610,65 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du détail du compte administratif 2016 de l'Assainissement dont les résultats sont détaillés ci-dessus, a voté à l'unanimité ce compte administratif (Conformément à la législation, M. le Maire est sortie de la salle et n'a pas participé au vote).

Compte de gestion et compte administratif 2016 Lot La Cassée

Le conseil municipal a validé le compte de gestion 2016 dressé par le comptable public dont les résultats sont rigoureusement identiques au compte administratif, dont les résultats sont les suivants :

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 44 396,08 €

Résultat antérieur reporté : - 14 323,50 €

Résultat cumulé : - 58 719,58 €

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 168,35 €

Résultat antérieur reporté : + 81 969,58€

Résultat cumulé : + 82 137,93 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du détail du compte administratif 2016 du lot La Cassée dont les résultats sont détaillés ci-dessus, a voté à l'unanimité ce compte administratif (Conformément à la législation, M. le Maire est sortie de la salle et n'a pas participé au vote).

Compte de gestion et compte administratif 2016 Lot La Maison Neuve

Le conseil municipal a validé le compte de gestion 2016 dressé par le comptable public dont les résultats sont rigoureusement identiques au compte administratif, dont les résultats sont les suivants :

Investissement :

Résultat de l'exercice : + 8 648,19 €

Résultat antérieur reporté : - 492,19 €

Résultat cumulé : + 8 156,00 €

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 2 179,58 €

Résultat antérieur reporté : + 5 834,72 €

Résultat cumulé : + 8 014,30 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du détail du compte administratif 2016 du lot Maison Neuve dont les résultats sont détaillés ci-dessus, a voté à l'unanimité ce compte administratif (Conformément à la législation, M. le Maire est sortie de la salle et n'a pas participé au vote).

Garages Impasse de la Poste

Il a été accepté la résiliation de la convention de location des 2 garages communaux Impasse de la Poste et le conseil municipal a décidé la vente d'une partie de ces garages au locataire qui les louait, avec une partie de terrain attenant.

Dépenses investissement

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater une dépense s'élevant à 3 086,98 € à l'article 2031 correspondant aux honoraires du cabinet LEBLANC pour les esquisses réalisées pour le projet d'aménagement du bourg.

Chauffage église

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler pour 5 ans le contrat d'entretien du chauffage gaz de l'église avec la Sté DELESTRE Industrie, pour un coût annuel de 577,50 € HT.

Indemnité Maire et Adjoint

M. le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'article L.2123-23 du CGCT qui fixe de droit le taux de l'indemnité de fonction du maire, le taux peut être inférieur à la demande expresse de ce dernier,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n°2017-85 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Le conseil municipal, à l'unanimité, suite à un vote à main levée, a décidé de fixer comme suit l'indemnité du maire et des adjoints :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 1er adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vote des subventions 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » vote les subventions 2017 ci-dessous détaillées :

• Multi accueil La Ritournelle (FR Le Bourgneuf/Bourgon)	1 586,00 €
• Comité des Fêtes La Gravelle	1 000,00 €
• Club de l'Amitié La Gravelle	350,00 €
• Ass Anciens Combattants La Gravelle	250,00 €
• ADMR Loiron/Ruillé-La Gravelle	200,00 €
• Amicale de Parents d'Elèves du RPI La Gravelle/La Brûlatte	300,00 €
• Coopérative Scolaire La Gravelle	1 040,00 €
• S.P.A de la Mayenne	158,40 €
• Espaces de Découvertes et d'Initiatives Pays de Loiron	100,00 €
• Familles Rurales Le Pertre/St Cyr	47,52 €
• Comité départemental randonnée pédestre	30,00 €
• Pass'Sport Ecoles Port-Brillet	69,00 €
• Les Motards ont du cœur	150,00 €

Terrain zone humide

Le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour établir le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'achat d'un terrain situé en zone humide, sur la Commune de St Cyr, jouxtant le terrain de jeux à côté de l'école primaire.

Terrain lot du Ronceray

Il a été décidé la vente au propriétaire du 29 lot du Ronceray d'une petite partie de terrain jouxtant sa propriété.

Convention RPI

La nouvelle convention de répartition des charges de fonctionnement du RPI La Gravelle/La Brûlatte, applicable à compter du 4/09/2017, a été validée par le conseil municipal.

Divers

Le tableau des permanences pour les élections présidentielles a été établi.
Le compte-rendu du dernier conseil d'école a été fait au conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h30.